



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

Vevey, le 4 décembre 2017

C 37/2017

Ne pas diffuser

Cette communication est sous embargo jusqu'au 7 décembre 2017

Collège du cycle secondaire à Gilamont - La Municipalité lève les oppositions

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité dans sa séance du 4 décembre 2017 a levé les oppositions non retirées à la construction du collège à Gilamont et à la création de 30 places de stationnement à horaire limité dans l'ancien préau du collège des Crosets.

La Municipalité a transmis dans le même temps, pour approbation préalable par la cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines du Canton les décisions du Conseil communal, relatives aux conclusions amendées du préavis N° 17/2017 portant sur l'adoption du projet d'aménagement intitulé avenue des Crosets-quai de Copet - rue de Fribourg.

Chronologie

Au terme d'un processus d'instruction et d'une réflexion initiés en 2012, la Municipalité a délivré en août 2014 une autorisation préalable d'implantation et un permis de construire pour la construction du nouveau collège en décembre 2014. La délivrance de ces autorisations a fait l'objet d'une action en justice. Un recours a été déposé auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal, qui a été admis dans un arrêt daté du 1er juillet 2016. Afin de ne pas prendre le risque de retarder davantage la construction du futur établissement, la Municipalité a choisi de ne pas faire appel de cette décision et de réaliser les études complémentaires relatives aux griefs admis par la Cour.

L'arrêt du 1er juillet 2016 de la CDAP reconnaît trois griefs et renvoie le dossier à la Municipalité pour compléments dans le sens des considérants. Les compléments portent sur la protection contre les crues, les aménagements extérieurs, la gestion du trafic et du stationnement. La Municipalité a réalisé les études en vue des nouvelles autorisations de construire.

Mises à l'enquête publique

Sur la base du principe de coordination des procédures, les projets précités ont donc été mis à l'enquête à la même période. Les mises à l'enquête ont eu lieu du 8 juillet au 7 août 2017 et du 14 juillet au 14 août 2017. 39 oppositions ont été déposées contre la construction du collège et ses aménagements extérieurs et 2 oppositions contre la création de 30 places de stationnement.

Une rencontre collective et des entretiens individuels se sont déroulés au mois de septembre et octobre. La délégation municipale, les Directions concernées et les mandataires ont exposé les projets et répondu aux questions. 2 oppositions au collège et 1 à la création de 30 places de stationnement ont été retirées.

Les mêmes thèmes principaux à des degrés divers forment l'argumentation des opposants : l'obsolescence des outils de planification territoriale, les dangers naturels, la mobilité. Les autres arguments portent sur la suppression d'un espace vert, les nuisances et la délinquance due aux élèves, la garantie du financement, le bruit des installations techniques ou les désagréments liés au chantier. 33 oppositions sont tirées du formulaire à remplir de l'association des amis de Copet, Pierre Zuchuat, sentier des Crosets 12, commune de Corsier-sur-Vevey.

La Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable a reçu les synthèses CAMAC du 28 août 2017 (création de 30 places de stationnement) et du 13 octobre (construction d'un collège et aménagements extérieurs à Gilamont) avec les préavis positifs des instances cantonales permettant à la Municipalité de statuer sur les demandes de permis de construire. Il a été décidé d'attendre les décisions du Conseil communal du 9 novembre dernier concernant l'aménagement de l'espace public, préavis 17/2017, avant délivrance des permis de construire. Les courriers aux opposants ont été envoyés le 5 décembre.

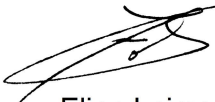
Suite de la procédure

Un recours contre les décisions de la Municipalité et du Département des infrastructures et des ressources humaines est possible, entraînant une nouvelle procédure auprès de la CDAP dans un premier temps et éventuellement du Tribunal fédéral dans un deuxième temps.

Le retard pris sur la construction du collège à Gilamont est préjudiciable à plus d'un titre. Dans la planification initiale, le collège aurait dû ouvrir ses portes pour la rentrée d'août 2017, évitant toute construction de pavillons scolaires provisoires pour faire face à l'augmentation avérée du nombre d'élèves et en permettant dans le même temps, le lancement des rénovations nécessaires du bâti scolaire existant. L'intérêt purement privé dictant la conduite de quelques opposants met à mal l'intérêt public et le respect des obligations légales de la commune en matière d'accueil scolaire. Au cas où aucun recours n'est déposé à la CDAP, le chantier du collège pourrait commencer en été 2018, avec une mise en service à la rentrée d'août 2021.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 4 décembre 2017.

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire



Elina Leimgruber Grégoire Halter

Annexe : vue aérienne du projet

Références précédentes

Préavis

P 05/2012 Demande de crédit pour financer l'organisation d'un concours d'architecture pour le nouveau collège du cycle secondaire

P 13/2013 Demande d'un crédit d'étude pour la construction d'un nouveau collège du cycle secondaire

P 03/2014 Rapport-préavis en réponse au postulat de M. Yvan Schneider « Pour une vraie cuisine au collège de Copet »

P 06/2015 Demande de crédit d'ouvrage pour la construction du collège du cycle secondaire de Gilamont – Demande de crédit pour la dépollution du terrain de Copet 3

P 17/2017 Demande d'adoption du projet d'aménagement de l'avenue des Crosets, quai de Copet et rue de Fribourg et des déterminations de la Municipalité relatives à l'opposition maintenue. Demande d'adoption de la décadastation du Domaine Public Communal DP 129 (153 m2), de la cadastration du Domain Public Communal provenant du chapitre communal, parcelle 1173, propriété de la Commune de Vevey (483 m2) et des déterminations de la Municipalité relatives aux oppositions maintenues. Demande d'un crédit d'étude de CHF 742'000.— pour le projet d'aménagement de l'avenue des Crosets, quai de Copet et rue de Fribourg.

Communications

C 01/2013 Résultat du concours d'architecture pour le nouveau collège du cycle secondaire

C 03/2014 Collège du cycle secondaire à Gilamont – Avancement du projet

C 04/2014 Collège du cycle secondaire à Gilamont – Information sur les analyses du terrain

Interpellation de MM. P. Bertschy et J. Christen intitulée « La construction du futur collège de Copet va-t-elle fortement handicaper la pratique du football dans notre ville ? » Réponse orale à la séance du Conseil communal du 13 mars 2014.

C 04/2015 Collège du cycle secondaire à Gilamont – Information sur l'avancement du projet

C 32/2015 Communication pour l'ouverture de 3 comptes d'attente concernant l'aménagement du quai de Copet et passerelle sur la Veveyse, l'adaptation de l'avenue des Crosets et la rénovation du terrain de football synthétique de Copet 2.

C 19/2016 Réponse à l'interpellation de M. Stéphane Molliat intitulée « Collège de Vevey »

CDAP 2016/Communiqué de presse du 8 juillet 2016

Futur collège secondaire de Gilamont : la Ville de Vevey apporte les compléments d'informations requis par le Tribunal cantonal/Communiqué de presse du 6 juillet 2017

